

Extension des consignes de tri à partir de janvier 2023

Communiqué de la Communauté de communes du Volvestre



La Communauté de communes du Volvestre vous informe qu'en 2023, le Volvestre simplifie ses consignes de tri pour trier plus et augmenter les performances de recyclage sur le territoire. Plus de simplicité = plus d'efficacité !

Le 1er janvier 2023, tous les emballages vont dans le bac jaune. Pots de yaourt, barquettes plastiques et polystyrènes, films et sacs en plastique rejoignent les autres emballages que vous triez déjà. Plus de questions à se poser, c'est un emballage, je le mets dans le bac jaune.

Plus d'infos : <https://volvestre.fr/extension-consignes-de-tri/>

Pour zoomer, cliquer sur l'image

MÉMO-TRI

En
Volvestre

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT



À TRIER

TOUS LES
EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL, CARTON
ET TOUS LES
PAPIERS



Emballages en plastique



Papiers



Emballages en carton



Emballages en métal

À TRIER

TOUS LES
EMBALLAGES
EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



À JETER



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée



LES AUTRES DÉCHETS SONT À APPORTER DANS UN
POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Contact : 05 61 90 80 70 puis tapez 5

Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CITEO

Retrouvez toutes les règles de tri
de votre commune

